ALBAUGH CLOQUINTOCET-MEXYL TECHNIQUE

SOLIDE

PHYTOPROTECTEUR

À L'USAGE DE LA FABRICATION OU DE LA PRÉPARATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



ATTENTION

POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 34292 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: Vrac

Albaugh, LLC. 1525 NE 36th Street Ankeny, IA 50021 USA 1-800-247-8013

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut sensibiliser la peau. Nocif si inhalé.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou autres étendues d'eau.

-Équipement de protection

Vêtements de travail résistants en coton ou en tissus synthétique (p. ex., une combinaison). Tablier en caoutchouc. Chaussures ou bottes résistantes. Gants résistant aux produits chimiques. Lunettes à coques ou écran de protection. En cas de forte exposition : masque antipoussière.

-Pendant le travail

En cas de contamination, laver la peau IMMÉDIATEMENT avec de l'eau et du savon Nettoyer les vêtements contaminés. S'il y a contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre pendant plusieurs minutes et communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin ou un centre anti-poison Retirer les vêtements contaminés.

-Après le travail

Bien se laver (douche ou bain, se laver les cheveux). Changer de vêtements. Nettoyer à fond l'équipement de protection. Nettoyer à fond l'équipement contaminé avec du savon ou une solution de soude.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit bien aéré, frais, sec et sécuritaire. Transporter et entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et des semences.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.